ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

COMMUNE DE MARPENT

 $E\text{-}Mail: \underline{mairiedemarpent@gmail.com}$

Site: www.marpent.fr



CONSULTATION AYANT POUR BUT LA PASSATION D'UN MARCHE EN VUE D'EQUIPER UN AUDITORIUM D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE

IDENTITE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie de Marpent

OBJET DU MARCHE

La commune de Marpent consulte plusieurs installateurs de chauffage dans le cadre de l'installation d'un nouveau dispositif de chauffage de la salle de spectacle (appelé à devenir auditorium), basé sur un système de soufflerie alimenté par une chaudière électrique.

Vous trouverez le plan du bâtiment en annexe

CRITERES D'ATTRIBUTION

La commune sera attentive aux propositions dont la valeur technique sera en mesure de concilier confort, économie et fonctionnalité (le moins de nuisance sonore possible).

Parmi les autres éléments d'appréciation, il sera tenu compte :

- de la capacité de l'entreprise à assurer le service après-vente et l'assistance technique,
- des conditions de garantie
- du délai de livraison ou d'exécution.

En d'autres termes, le prix ne sera pas le seul critère de choix, les autres critères intervenant comme éléments de pondération

CLASSEMENT DES OFFRES

La commune choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants, hiérarchisés par ordre décroissant d'importance :

- Le prix de la prestation
- La valeur technique de la prestation, telle que définie dans l'article précédent
- Les modalités du service après-vente
- Les conditions de garantie
- Le délai d'exécution des travaux

Marpent, le:

ACCES AU BATIMENT

Le candidat peut visiter la salle de spectacle attenante à la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci : 8 h 45 / 12 h et 14 h / 17 h.

NEGOCIATION

La commune engagera des négociations avec les candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, auront été jugées les meilleures

LISTE DES DOCUMENTS DEMANDES

- Attestation fiscale et sociale attestant que l'entreprise est en règle : attestation URSSAF et formulaire NOTI2 ou liasse 3666
- Formulaire DC1 et DC2 remplis

ATTRIBUTION DU MARCHE

La notification du marché se fera par lettre.

REDACTION DU MARCHE

Le marché sera passé sous forme écrite

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFFRES

30 janvier

Fait à Marpent, le 26 novembre 2015 Le Maire, Jean-Marie ALLAIN